

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2024

Pas d'augmentation des impôts Locaux

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui laisse apparaître une évolution de l'autofinancement à hauteur de 5 000.00 € pour une caf nette de 402 900.00 €, après réflexion le Conseil Municipal décide de ne pas alourdir la fiscalité auprès des habitants et donc de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2024, qui seront respectivement à 52.50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 31.50% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 20.60 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Chaque dépense fera l'objet d'une analyse précise avec pour objectif le maintien des capacités d'investissement de la commune.

Vote des subventions et participations 2024

Les subventions aux différentes associations abbaroises sont les suivantes :

Association PATCHWORK	150.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	465.00 €
Amicale Laïque	385.00 €
Société de Chasse	150.00 €
U.N.C. « Section Abbaretz »	465.00 €
Abbaretz-Saffré FC	1 700.00 €
Comité des Fêtes	385.00 €
A.P.E.L Abbaretz	385.00 €
Fous Roulants Abbarois	150.00 €
La Planche Abbaroise	150.00 €
Les Gambettes	150.00 €
La Loco'Motiv	150.00 €
Les Déraillés	150.00 €

C.C.A.S.

La commune versera une subvention de 6 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Feu d'artifice

Le montant attribué pour le feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes lors de la Fête d'Été du samedi 20 juillet 2024 est fixé à 2 700.00 €.

École Louis Davy

Les différentes participations de la commune se répartissent comme suit :

Budget de fonctionnement et administratif	3 000,00 €
Budget culturel et Bibliothèque	20,00 € par élève

Dépenses de fonctionnement OGEC

Une participation de 1 800.14 € pour un élève scolarisé en école maternelle et de 406.15 € pour un élève scolarisé en école primaire, correspondant au coût réel constaté pour un élève de l'école Louis Davy, est accordée à l'école Saint Joseph au titre du contrat d'association pour 2024.

Fournitures scolaires

La commune versera la somme de 38,00 € par an pour les élèves en classes maternelles et primaires à d'Abbaretz et secondaires en Loire-Atlantique.

Tarifs du restaurant scolaire

Le déficit du restaurant scolaire s'élève à 62 000.00 € pour 2022/2023. Les tarifs pour la rentrée de septembre 2024 seront en légère augmentation et s'élèveront à :

- Enfant : 4,89 €
- Adulte : 9,60 €

Malgré cette augmentation, le déficit continuera de se creuser, les frais augmentant plus que la contribution demandée aux parents. La commune augmente donc son soutien aux parents.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la rue de la Ville en Bois

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2024 pour l'aménagement de sécurité de la rue de la Ville en Bois.

Lutte contre les termites

Un foyer de termites a été découvert dans le secteur sud de la commune, localisé à une seule habitation.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 11 avril 2024